

BUDGET PRIMITIF 2026 – VILLE DE MAING

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

- La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site communal après le conseil municipal du 29 avril 2026.
- Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues. Il respecte les principes budgétaires d'annualité, antériorité, unité, universalité, spécialité et équilibre.
- Le budget primitif constitue l'acte par lequel le Maire, Ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.
- Le budget 2026 a été réalisé sur les bases du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) qui sera présenté le 27 avril 2026.

BUDGET COMMUNAL

La structure budgétaire – Principes pour rappel

Le budget primitif 2025 de la Ville de MAING s'établit à 7 396 383 € décomposé en deux sections :

- La section de fonctionnement : 4 508 911 €

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- La section d'investissement : 2 887 472 €

La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

BUDGET PRIMITIF 2026 – VILLE DE MAING

Section de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Deux chapitres constituent 95 % des recettes réelles de la commune :

- Les impôts et taxes (chap. 73) ;
- Les dotations et participations (chap. 74) .

Les autres recettes sont les produits des services (chap. 70) et les autres produits de gestion et spécifiques (chap. 013, 75, 76, 77 et 78) .

Chapitre	Montant
70 – Produits des services	156 000,00 €
73 – Impôts et taxes	2 159 142 €
74 – Dotations et participations	900 406,00 €
76 – Produits financiers	20,00 €
75 – Autre produits de gestion courante	18 985,00 €
77 – Produits spécifiques	500,00 €
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	500,67 €
013 – Atténuations de charges	1 200,00 €
Total des recettes réelles	3 236 753,67 €
002 – <i>Résultat de fonctionnement reporté</i>	1 272 157,33 €
Total	4 508 911,00 €

Les dépenses de fonctionnement

90 % des dépenses réelles de cette section sont constituées par les frais directs de fonctionnement des services (chap. 011 et chap. 012) .

Le complément est composé des autres charges de gestion tel que les subventions versées et le remboursement des intérêts d'emprunt (chap. 65, 66, 67, 68) .

Chapitre	Montant
011 – Charges à caractère général	1 289 372,00 €
012 – Charges de personnels	1 524 307,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	287 851,50 €
66 – Charges financières	5 430,56 €
67 – Charges spécifiques	1 000,00 €
68 - Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	15 000,00 €
Total	3 122 961,06 €
042 – <i>Dotation aux amortissements</i>	42 546,94 €
014 – <i>Atténuations de produits</i>	35 000,00 €
023 – <i>Virement à la section d'investissement</i>	1 308 403,00 €
Total	4 508 911,00 €

BUDGET PRIMITIF 2026 – VILLE DE MAING

Section d'Investissement

Les recettes d'investissement

Outre la capacité d'autofinancement de la commune (chap. 021 et 040) représentant près de 47 % cette année des recettes d'investissement, le FCTVA (chap. 10), la vente d'un terrain (chap. 024) et les subventions reçues (chap. 13) permettent de financer les investissements de la commune.

Chapitre	Montant
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 366 106,06 €
13 – Subventions d'investissement	50 416,00 €
024 - Produits de cessions d'immobilisations	120 000,00 €
Total	1 536 522,06 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 308 403,00 €
040 – Opération ordre transfert entre sections	42 546,94 €
<i>Total</i>	<i>2 887 472,00 €</i>

Les dépenses d'investissement

Plus de 60 % des crédits d'investissement représentent de nouveaux crédits ouverts pour l'avenir de la commune (chap. 20, chap. 21 et chap. 23) .

Le remboursement en capital des emprunts (chap. 16) ayant financés les projets terminés ou en cours représente à peine 4,4 % des dépenses réelles d'investissement : 91 322,70 €

– apparaît en emprunt la première annuité de financement des travaux de réhabilitation du complexe sportif.

Chapitre	Report 2025	Prévision 2026	Montant total
20 – Immobilisations incorporelles	2 016,00 €	9 500,00 €	11 516,00 €
21 – Immobilisations corporelles	66106,32 €	434 965,24 €	501 071,56 €
23 – Immobilisations en cours	0,00 €	1 231 000,00 €	1 231 000,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	79 900,00 €	79 900,00 €
<i>Dont annuité complexe sportif</i>		1 221 000,00 €	
Total	68 122,32 €	1 755 365,24 €	1 823 487,56 €
01 – Déficit d'investissement reporté		1 063 984,44 €	1 063 984,44 €
<i>Total</i>	<i>68 122,32 €</i>	<i>2 819 349,68 €</i>	<i>2 887 472,00 €</i>

Les principaux projets de la commune pour 2026 sont les suivants :

- travaux de réhabilitation du complexe sportif
- travaux d'aménagement urbain

BUDGET PRIMITIF 2026 – VILLE DE MAING

Principaux ratios : bases 2024

Population INSEE 2024 : 4054 habitants

Les dépenses par habitant - ce ratio permet de connaître la charge en termes de dépense de fonctionnement que représente un habitant de la collectivité locale :

Dépenses réelles de fonctionnement / population = 643 € / hab. (département 954 € / Région 1087 € / National 1084 €)

Les recettes par habitant - ce ratio estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant au sein de la collectivité locale :

Recettes réelles de fonctionnement / population = 816 € / hab. (département 1051 € / Région 1187 € / National 1233 €)

Le produit fiscal par habitant - ce ratio révèle les recettes fiscales produites par un habitant au sein de la collectivité locale :

Total des recettes fiscales / population = 389€ / hab. (département 444 € / Région 518 € / National 552 €)

L'effort d'équipement par habitant - ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement par habitant de la collectivité locale :

Dépenses brutes d'équipements / population = 165€ par hab.

La dette :

La dette par habitant - ce ratio apprécie l'encours de la dette par habitant au sein de la collectivité locale :

Encours de la dette au 1^{er} janvier 2026 / population = 52,03 € par hab.

Remboursement de la dette sur 2026 :

Année	Capital de départ	Capital à verser	Intérêts à verser	Total du versement pour 2026	Capital restant dû au 31/12/2026
2025	208 313,04 €	79 884,59 €	5 733,59 €	85 617,62 €	208 313,04 €

Taux d'imposition :

	TAUX 2025	Proposition TAUX 2026
Taxe d'habitation (locaux vacants)	23 %	23 %
Foncier Bâti	37 %	37 %
Foncier non Bâti	86,41 %	86,41 %

BUDGET PRIMITIF 2026 – VILLE DE MAING

Les ressources humaines : effectifs au 01/03/2026

Effectif global 40 agents représentant 33,22 ETP détaillé ci-dessous :

- 36 emplois permanents dont :
 - 28 titulaires (soit 25 ETP).

soit 14 agents à temps complet et 14 agents à temps non-complets ou temps partiels

- 6 contractuels (soit 3,09 ETP)
- 8 emplois aidés :
 - 1 contrat PEC (soit 0,57 ETP)

La collectivité poursuit son effort de maîtrise de la masse salariale en limitant les recrutements. Chaque départ en retraite sera l'occasion de réfléchir à de nouvelles organisations de services. Elles donneront lieu à de possibles mutualisations de ressources et de moyens. Le recrutement ne sera validé qu'après étude du poste vacant.

Au BP 2026, la masse salariale représente 48,8% des dépenses de fonctionnement. L'objectif étant de rester en dessous des 60%.